



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 M14 :

## COMMUNE DE GRATTERY

### Sommaire :

I Eléments de contexte

II. Les sections de fonctionnement et d'investissement

III. Niveau d'endettement de la collectivité

IV. Niveau des taux d'imposition

Annexe : extrait du CGCT

---

### I. ELEMENTS DE CONTEXTE *Population Insee au 01/01/2019 : 217*

Principaux ratios (*base DGFIP 2018*)

Données Socio-démographiques	commune	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	223			
Nbre foyers fiscaux	111			
Part des foyers non imposables	49.5 %	63.2 %	59.2 %	63.5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	34.622	22.680	24.381	23.051

Données économiques	Commune 2017	Commune 2018	Moyenne Départ.	Moyenne Région.	Moyenne Nation.
Nombre de logements imposés à la TH	91	89			
Dont résidences secondaires	4.4 %	3.4 %	17.2 %	21.7 %	27.5 %
Bases communales imposées en Foncier bâti	143.761	145.337			
Dont % locaux habitation	96.2%	96.2%	89.4 %	87.1 %	77.9 %
Dont % locaux à usage pro ou commercial	3.8%	3.8%	4.4%	5%	5.9 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	8	9	5	7	8
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	
Dont au profit du GFP	8	9	5	7	8
Nbre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	7	8	4	5	6
Dont au profit de la commune	0	0	0	0	
Dont au profit du GFP	7	8	4	5	6

## II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Généralité des deux sections :

### RESULTAT EXERCICE 2019 - M14 - COMMUNE

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	164 320.50	DEPENSES INVESTISSEMENT	50 933.61
RECETTES FONCTIONNEMENT	173 225.29	RECETTES INVESTISSEMENT	50 874.77
RESULTAT 2019	8 904.79	RESULTAT 2019	-58.84
REPORT ANTERIEUR EXCEDENT 2018	141 422.47	REPORT ANTERIEUR DEFICIT 2018	-36 846.96
<b>RESULTAT CLOTURE FONCTIONNEMENT</b>	<b>150 327.26</b>	<b>RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT</b>	<b>-36 905.80</b>

	Total	Par habitant
<b>Dépenses Fonctionnement</b>	<b>164 320.50 €</b>	<b>757.24 €</b>
Dont charge de personnel	30 097.71 €	
Dont charges à caractère Général	78 098.54 €	
dont dépenses d'ordres entre sections	4 763 €	
Dont allocation compensatrice versée à la Communauté de Communes	25 698 €	118.42 €
<b>Recettes Fonctionnement</b>	<b>173 225.90 €</b>	<b>798.28 €</b>
Dont produit des impôts & taxes	81 041.45 €	
dont produits des services	37 239.11 €	
dont produits exceptionnels	888 €	
dont recettes d'ordres de fonctionnement	14 951.56 €	
Excédent reporté de 2018	141 2422.47 €	
<b>RESULTAT CUMULE RECETTES 2019</b>	<b>150 327.26 €</b>	<b>692.75 €</b>
<b>Dépenses Investissement</b>	<b>50 933.61 €</b>	<b>234.72 €</b>
dont remboursement emprunt	8 825.95 €	
dont immobilisations	27 156.10 €	
dont dépenses d'ordres	14 951.56 €	
Déficit reporté de 2018	-36 846.96 €	
RAR a reporter en 2020	0	
<b>RESULTAT CUMULE DEPENSES INV 2019</b>	<b>-36 905.80 €</b>	<b>- 170.07 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>50 874.77 €</b>	<b>234.45 €</b>
Dont dotation fond réserve	36 846.96 €	
dont recettes d'ordres	4 763 €	
<b>TOTAL DES RECETTES 2019</b>	<b>365 522.53 €</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES 2019</b>	<b>252 101.07 €</b>	
<b>EXCEDENT 2019</b>	<b>113 421.46 €</b>	<b>522.68 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

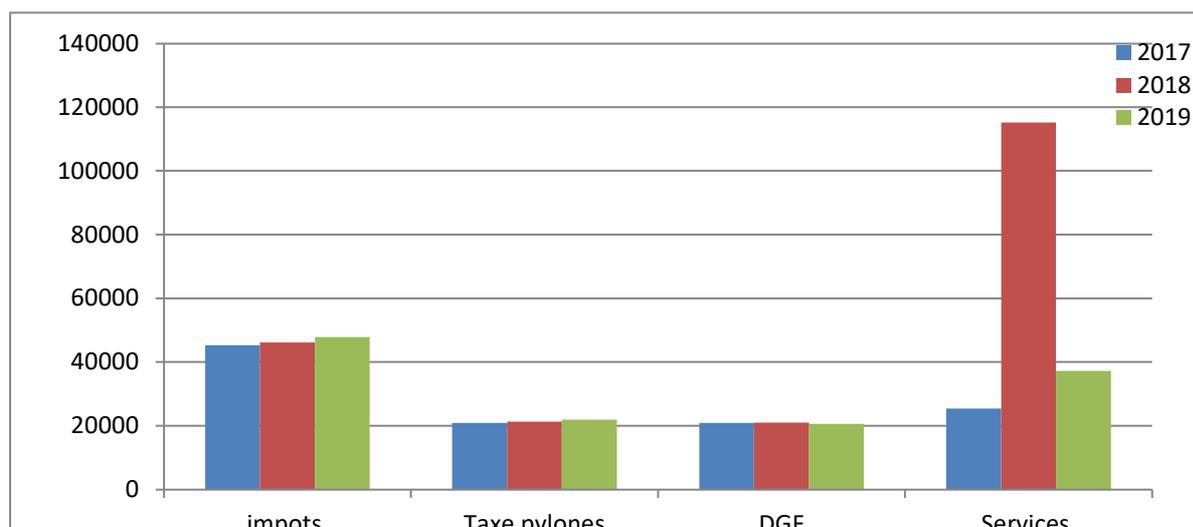
	Total	Par habitant
Dépenses Fonctionnement	164 320.50 €	757.24 €
Recettes Fonctionnement	173 225.90 €	798 28 €
Capacité d'autofinancement	8 905.40 €	

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 173 225.90 €

(2018 : 235 767.54 €)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, location de salle..), à la vente de Bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

A noter : une baisse des recettes de services par rapport à l'exercice 2018 où avaient été enregistré des ventes exceptionnelles de coupes de bois (chênes tombés suite aux intempéries).



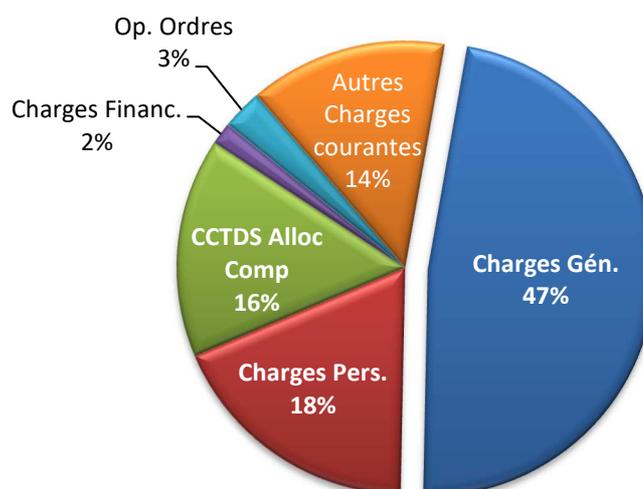
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 : 164 320.50 €

(2018 : 161 308.68 €)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel (1 secrétaire, 1 employé de commune, 1 agent d'entretien), de l'entretien et de la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des intérêts des emprunts à payer etc...

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## **CHARGES DE FONCTIONNEMENT**



Spécificité des sections de fonctionnement :	Montant 2018	2019	Observations
Energie-électricité	6 297.04	4 791.95	En baisse du fait de l'ajustement de la consommation réelles de la STEP.
Combustibles	4 948.32	6 365.73	Dépenses en hausse du fait de l'augmentation du prix au litre de fioul domestique + location salle en hiver ++
F. de petit équipement	3646.84	19 496.13	Augmentation du fait de la réalisation de nombreux projets de travaux en régie directe (14 951.56 €)
Frais de gardiennage	2371.8	9 271.27	Frais de garderie ONF varie en fonction des ventes de bois réalisées, en forte hausse du fait des ventes de bois exceptionnelles réalisées en 2018.
Attributions de compensation	25 698	25 698	Attribution de compensations versées à la communauté de communes Terres de Saône (Ecole- Voirie)
Intérêts réglés à l'échéance	2 904.69	2581.33	Intérêts de l'emprunt défense incendie
Titres annulés (exerc.antér.)	0		

TRAVAUX EN REGIE 2019	PREVU	REALISE	DETAIL
ISOLATION DE LA SALLE DES FETES	7 700.00 €	2 200.71 €	<i>seule l'isolation phonique du plafond a été réalisé</i>
AMENAGEMENT PLACE DE LA LIBERTE JEUX ET TERRAIN DE BOULE	7 000.00 €	4 648.93 €	Sécuriser l'air de jeux enfants en remplaçant les jeux vieillissants et plantation d'arbres pour ombrager la place et le terrain de boule
AMENAGEMENT TERRAIN MULTISPORT	3 000.00 €	3 814.83 €	Reprise du terrain de Bi cross, changement du but
TRAVAUX EN REGIE VITRAUX EGLISE	6 200.00 €	2 610.74 €	remplacement des vitraux cassés : achat des plaques de plexiglass qui seront à installer en 2020
CREATION CHEMIN DE LA PAULE	1 800.00 €	1 676.35 €	renforcement du chemin de la paule pour accessibilité des engins de chantier construction d'une maison d'habitation.
<b>TOTAL TRAVAUX EN REGIE 2019</b>	<b>25 700.00 €</b>	<b>14 951.56 €</b>	

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

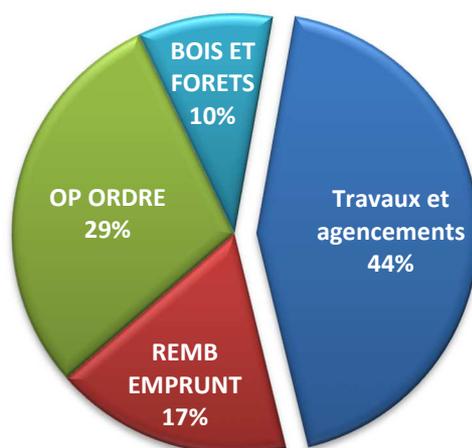
	Total	Par habitant
<b>Dépenses Investissement</b>	50 933.61 €	234.72€
<b>Recettes Investissement</b>	50 874.77 €	234.45 €

**DEPENSES d'investissement : 50 933.61 € (71 013.68 € en 2018)**

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité. La commune poursuit en 2019 les travaux de rénovation et de sécurisation de son patrimoine (Vidéo surveillance place de la liberté), de mise aux normes règlementaires (Rénovation de la rampe d'éclairage salle des fêtes) du renouvellement du parc informatique communal.

Les opérations d'ordre correspondent aux travaux réalisés en régie (travaux fait par la commune : achat de matériel en section de fonctionnement et basculé en fin d'exercice en section d'investissement)

## DEPENSES INVESTISSEMENT

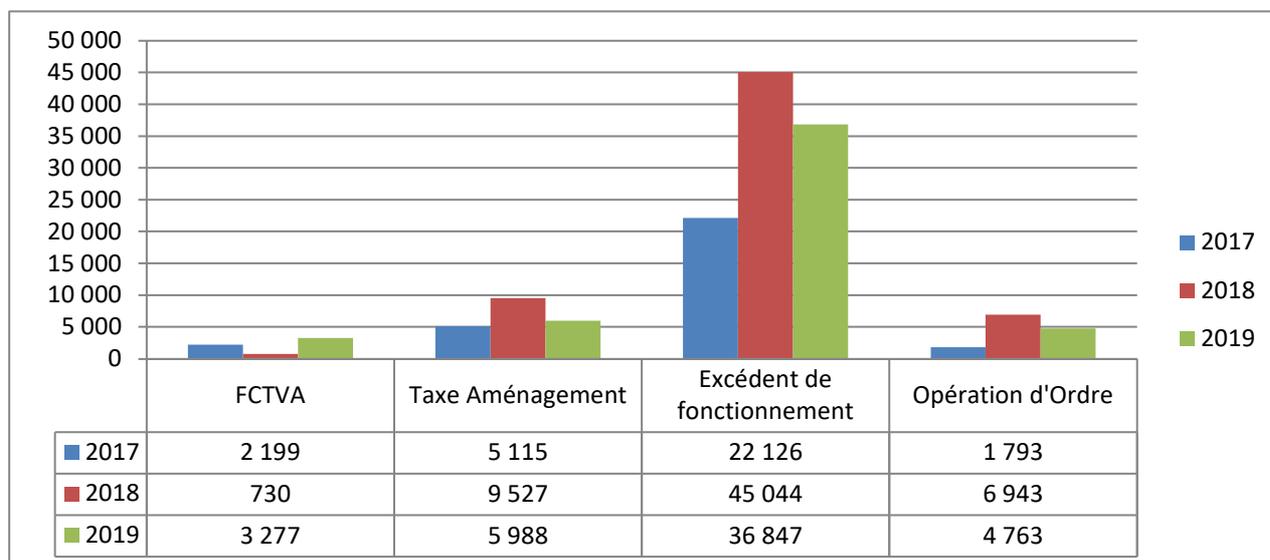


### Projets d'investissements réalisés :

PROJET INVESTISSEMENTS 2019	PREVU	RÉALISÉ	DETAIL
Bois et forêts (ONF)	6 500.00 €	5 011.10 €	Travaux sylvicoles 2018 (1150) 2019 (5350)
Achat de matériel et outillage technique	400.00 €	1 079.00 €	vestiaire petit matériel divers Technique / salle polyculturelle
Banc cimetièrè	400.00 €		Acheté reste à installer
Réfrigérateurs salle des fêtes	2 000.00 €	1 700.00 €	Remplacement des réfrigérateurs vieillissants et hors d'usage
Aspirateur salle	300.00 €	179.00 €	Mise à disposition de matériel de nettoyage aux utilisateurs de la salle des fêtes
fauteuil de bureau	620.00 €	611.00 €	Ergonomie du poste remplacement fauteuil secretariat
Table Inox/mange debout	1 100.00 €	1 112.00 €	Complément au mobilier de cuisine déjà présent
Armoires pour produits phyto et vestiaire + banc cimetièrè	850.00 €	825.00 €	Sécuriser le rangement du matériel de l'atelier municipal, (produits dangereux) et outillage
Ordinateurs	4 000.00 €	3 566.00 €	remplacement de l'ordinateur portable du Maire obsolète et hors d'usage (signature électronique) et celui du secrétariat vieillissant
Révision de la carte communale	10 000.00 €	<i>reporté ultérieurement</i>	Mise à jour du document d'urbanisme de la commune
Mise en conformité Rampe éclairage SDF	7 300.00 €	7 973.00 €	Mise en conformité de l'éclairage SDF
Vidéosurveillance Monument aux Morts	1 500.00 €	4 900.00 €	Sécuriser le site du Monument aux morts et de la Place suite à des dégradations volontaires
Panneaux de signalisation	800.00 €	200.00 €	la signalisation de voirie est pries en charge par le marché de voirie avec la communauté de commune.
<b>TOTAL DEP INVESTISSEMENT 2019</b>	<b>35 770.00 €</b>	<b>27 156.10 €</b>	

**RECETTES d'investissement :** 50 874.77 € (62 243.84 € en 2018)

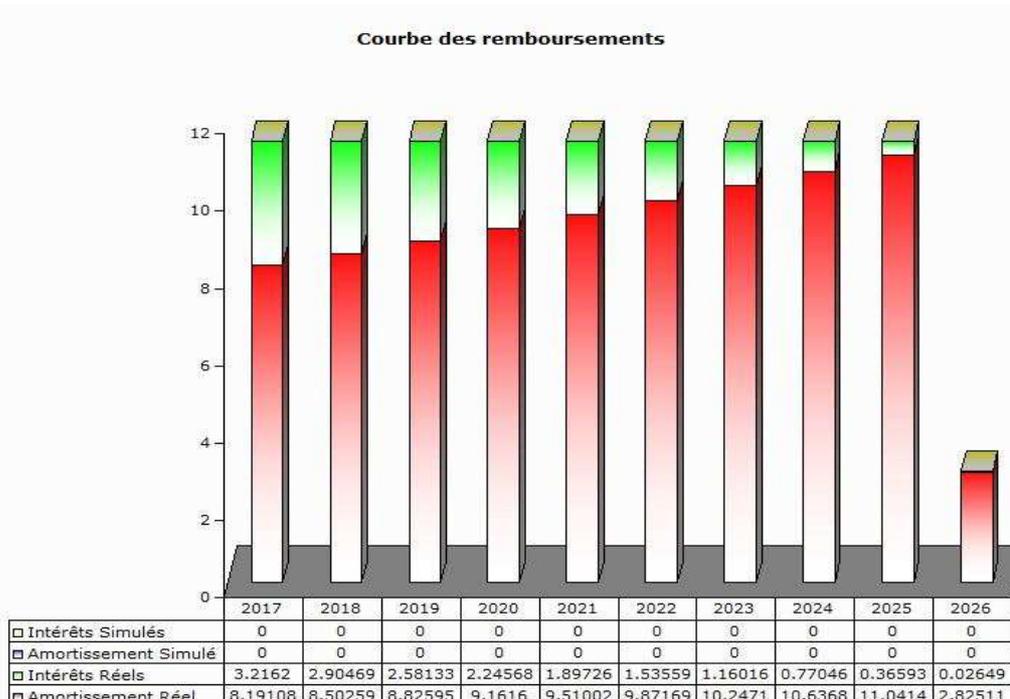
Les recettes d'investissement se composent de la récupération des frais de TVA des achats de certains d'investissements réalisés en année N-2 (soit 2017 pour 2019), de la taxe d'aménagement correspondant aux constructions sur le territoire communal, et principalement par l'excédent de la section de fonctionnement qui alimente la section investissement par le biais d'un virement entre sections permettant ainsi à la commune d'équilibrer cette section et d'investir sur le long terme.



### III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La commune a contracté un seul emprunt relatif aux travaux défense incendie en 2006 pour une durée de 20 ans soit jusqu'en 2026.

Dettes	Montant en €
Encours Total de la dette au 31 déc. 2018	72 119.66
Dont encours des dettes bancaires et assimilées	72 119.66
Annuité des dettes bancaires et assimilées	11 407.28
Avances du Trésor	0
<b>Capital restant dû au 31/12/2019</b>	<b>63 293.71</b>

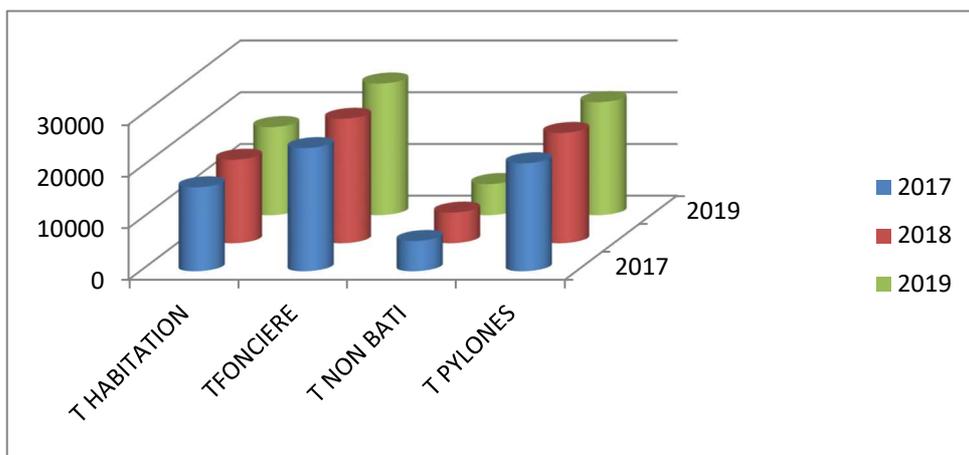


## IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition des taxes directes locales restent inchangés, la seule variation est due au montant des bases de calculs et aux mouvements de population.

- Concernant les ménages	2018 :	2019 :
. Taxe d'habitation (6.52 %)	16 136 €	17 030 €
. Taxe foncière sur le bâti (16.55%) :	24 053 €	25 454 €
. Taxe foncière sur le non bâti (35.19%) :	<u>5 914 €</u>	<u>6 017 €</u>
Total des produits attendus et perçus :	46 103 €	48 501 €

Sur les 48 501 € de bases notifiées et attendues, seul 47 834 € ont été encaissés par la commune. Soit un écart de 667 € due à la disparition de la taxe d'habitation et la mise en place de nouveaux modes de compensation pour les communes. (Phase transitoire)



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 25 février 2020

Le Maire,

Jérôme. LALLEMAND



## Annexes

*Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1*

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*